

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.11.2017

Promolux Polymer

Code du produit: D251_klar

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Promolux Polymer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Merz Dental GmbH
Rue: Kieferweg 1
Lieu: D-24321 Lütjenburg (GERMANY)
Téléphone: +49-(0)4381-403-0
e-mail: info@merz-dental.de
Interlocuteur: Dipl. Chem Dr. Thomas Panther
e-mail: Thomas.Panther@merz-dental.de
Internet: www.merz-dental.de
Service responsable: Qualitaetssicherung (Quality Assurance)

Téléfax: +49-(0)4381-403-100
Téléphone: +49-(0)4381-403-448

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)551-19240 (Giftinformationszentrum-Nord)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient méthacrylate de méthyle, peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Caractérisation chimique**

POLYMETHYL METHACRYLATE / PMMA

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			< 0,5 %
	202-327-6	617-008-00-0		
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H241 H319 H317			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			< 0,2 %
	201-297-1	607-035-00-6		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 2 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
94-36-0	202-327-6	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	< 0,5 %
		par inhalation: CL50 = > 24300 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	< 0,2 %
		par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Se protéger des effets des vapeurs,

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 3 de 11

poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection individuel
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

À observer: Classe de stockage

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. température de stockage: < 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthylacrylate de méthyle	50	210		VME 8 h	
		100	420		VLE courte durée	
94-36-0	Peroxyde de benzoyle (inhalable)	-	5		VME 8 h	
		-	5		VLE courte durée	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 4 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,65 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,3 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	
Eau douce		0,000602 mg/l
Eau de mer		0,000602 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,338 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,35 mg/l
Sol		0,0758 mg/kg

Conseils supplémentaires

Procédé de surveillance ou d'observation.:

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Système d'aspiration nécessaire conforme 2001/59/CE (annexe 7A).. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Recommandation: Matériau approprié: PE (polyéthylène).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE. Quart de masque (NF EN 140) / Demi-masque. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 5 de 11

GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Poudre	
Couleur:	-	
Odeur:	sans odour	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable	
Inflammabilité:	non déterminé	
	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 250 °C	ASTM D 1929
Température d'auto-inflammation:	> 400 °C	DIN 51794
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	non applicable	
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non applicable	
Pression de vapeur:	non applicable	
Densité:	1,16 g/cm³	
Densité apparente:	700-750 kg/m³	ISO 1183 (A)
Densité de vapeur relative:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. Non comburant.	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non applicable
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	non applicable
Teneur en corps solides:	99,71 %
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	ca. 110 °C
Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable

Information supplémentaire

aucune

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 6 de 11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.
Température de décomposition > 250

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition s'opère à partir de températures de: 250 °C

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Produits de décomposition dangereux: RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Souris	Nier, Korea 2001	OCDE 401
	inhalation poussières/brouillard	CL50 > 24300 mg/l	Rat		
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification. Irritant pour les yeux.

Effets sensibilisants

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 7 de 11

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Analogie au matériel apparenté, ne sensibilise pas la peau. Contient : peroxyde de dibenzoyl, méthacrylate de méthyle. Il n'y a pas de risque tant que les substances sont immobilisées dans la matrice polymère. Ce n'est qu'en détruisant la matrice polymère, par exemple à l'aide de solvants appropriés, que les composants sensibilisants peuvent être à nouveau mobilisés. Chez les personnes déjà sensibilisées, les composants remobilisés peuvent provoquer des réactions allergiques.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
aucune classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
aucune classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
aucune classification

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

aucune

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2 conformément à la Directive 67/548/CEE. Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP. Absence de données toxicologiques. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,24 mg/l	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	Nier, Korea 2002c	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,44 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Nier, Korea 2002f	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,07 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	Nier, Korea 2002g	OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,02 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier	EU Method C.3
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,001 mg/l	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)	REACH Dossier	OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	0,30 g O2/g (CE50 0,35 mg/l)	0,5 h	activated sludge	REACH Dossier	OCDE 209
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	71 %	28	REACH Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	94 %	14	SDB Evonik
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	3,2
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	1,38

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	47,4	n/n	EpiSuite QSAR tool

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 9 de 11

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

180107 Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée; Déchets provenant de la recherche, des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies humaines; Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

180107 Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée; Déchets provenant de la recherche, des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies humaines; Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage:	Non réglementé
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage:	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Non réglementé	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Non réglementé	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): non applicable

2004/42/CE (COV): non applicable

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Numéro d'enregistrement biocide: non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Promolux Polymer

Date de révision: 22.11.2017

Code du produit: D251_klar

Page 11 de 11

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 11, 16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Sources de données

ECHA - REACH Dossier

GESTIS - <http://gestis.itrust.de>

TOXNET - <https://toxnet.nlm.nih.gov/newtoxnet/hsdb.htm> & <https://chem.nlm.nih.gov/chemidplus/>

Danisch (Q)SAR database